

Compte rendu de séance

Séance du 6 Mai 2021

L' an 2021 et le 6 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie de Saint-Baudel sous la présidence de PINCZON DU SEL Fabienne Maire

Présents : Mmes : DAGAUD Céline, DAGOIS Sylvie, PINCZON DU SEL Fabienne, TREHIOU Nadine MM : de MAISTRE Mathieu, LAPLAINE Julien, POINTEREAU Christophe, VIDAL Pierre

Absents ayant donné procuration : M. BONNET Michel pouvoir à M. de MAISTRE Mathieu - MME YGNACE Laëtitia pouvoir à MME DAGOIS Sylvie -M. COCU Thomas pouvoir à M. LAPLAINE Julien

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 27/04/2021

Date d'affichage : 27/04/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Saint Amand Montrond
le : 10/05/2021

et publication ou notification
du : 10/05/2021

A été nommé(e) secrétaire : MME DAGAUD Céline

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 07/04/2021

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

1. EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA SALLE D'ACTIVITES - 2021_011

2. Augmentation des loyers au 01 juillet 2021 - 2021_012

3. DOSSIER ASFIPAL : Accord sur le montant revenant à la commune de SAINT-BAUDEL suite à dissolution de l'ASFIPAL - 2021_013

EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA SALLE D'ACTIVITES

réf : 2021_011

Considérant que pour financer les investissements prévus pour les travaux de la salle d'activités, il a été prévu au Budget Primitif de recourir à un emprunt à hauteur de 230 000.00 €.

Deux banques ont été sollicitées : CAISSE EPARGNE LOIRE-CENTRE et LE CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

Madame le Maire présente les deux propositions de financement.

Les propositions des prêteurs se résument ainsi :

1. Prêteur : CAISSE EPARGNE LOIRE-CENTRE

Montant : 230 000.00 €

Taux fixe : 0.96 %

Durée : 20 ans

Périodicité : trimestrielle

Amortissement du Capital : progressif

Total des Intérêts : 23 060.80 €

Durée totale (en nombre d'échéances) : 80 T

Frais de dossier : 230.00 € (10 %)

Profil d'amortissement : constant

2. Prêteur : CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

Montant : 230 000.00 €

Taux fixe : 0.82 %

Durée : 20 ans

Périodicité : trimestrielle montant 3 120.13 €

Total des intérêts : 19 610.42 €

Durée totale (en nombre d'échéances) : 80 T

Frais de dossier : 125.00 €

Profil d'amortissement : constant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

— **DECIDE** de contracter un emprunt d'un montant de 230 000.00 € destinés à financer la salle d'activités auprès de la banque CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE aux conditions susmentionnées

Augmentation des loyers au 1 er juillet 2021

réf : 2021_012

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réviser les loyers des logements communaux ci-dessous, fixés sur la base de L'INSEE révisable annuellement au 01 juillet, 4ème trimestre de chaque année.

Calcul des nouveaux loyers :

- Logement situé 28 place de l'Eglise
 $385.32 \text{ €} \times 130.52 / 130.26$
Soit 12 loyers à 389.77 €

- Logement situé 30 place de l'Eglise
 $390.79 \text{ €} \times 130.52 / 130.26$
Soit 12 loyers à 395.31 €

- Logement situé 32 place de l'Eglise
 $459.96 \text{ €} \times 130.52 / 130.26$
Soit 12 loyers à 465.27 €

- Logement situé 27 rue Principale (Epicerie Auberge)
 $322.93 \text{ €} \times 130.52 / 130.26$
Soit 12 loyers à 326.66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la méthode de calcul et l'augmentation ci-dessus.

DOSSIER ASFIPAL : Accord sur le montant revenant à la commune de SAINT-BAUDEL suite à dissolution de l'ASFIPAL
réf : 2021_013

Madame le Maire donne lecture de la délibération en date du 15 avril 2021 de la commune de LIGNIERES concernant le dossier ASFIPAL (Association du Secteur Finalisé des Personnes Agées de Lignières) qui concerne 4 communes : Saint-Baudel, Lignières, La Celle-Condé et Saint-Hilaire-en-Lignières.

La commune de Lignières avait accepté le patrimoine financier d'ASFIPAL d'un montant de 47 479.00 € après sa dissolution, avec des engagements que ce patrimoine devait servir à réaliser des aménagements au Centre Socio Culturel de Lignières pour le Club des Aînés, des travaux ont été réalisés pour un montant de 28 747.59 €. Il reste donc une somme de 18 731.41 €.

Les représentants des 4 communes par réunion en date du 17 mars 2021 se sont entendus à répartir le montant de 18 731.41 € au prorata du nombre d'habitants. Le montant revenant à la commune de Saint-Baudel sera donc selon le calcul suivant : $18\,731.41 \text{ €} / 2298 * 250 \text{ hbts} = 2\,038.00 \text{ €}$.

Vu la délibération n° 2019--019 du 20/06/2019 portant sur une demande de versement de 5 056.76 €, ce montant se trouve par cette délibération ramené à 2 038.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Accepte la décision du 15 avril 2021 de la commune de Lignières ;
- Dit que le montant de 2 038.00 € sera versé au budget 2021 du CCAS de Saint-Baudel ;
- Dit que ce dossier est définitivement clôturé après le règlement de la collectivité de Lignières ;
- Charge Madame le Maire de se rapprocher du comptable de la Trésorerie pour les écritures comptables liés à ce versement qui est ramené à 2038.00 € (suite au titre déjà émis de 5 056.76€ en date du 27/06/2019 et de la délibération n° 2019-019 du 20/06/2019).

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 21.00 H



En mairie, le 11/05/2021

Le Maire

Fabienne PINCZON DU SEL